CONVENTION

La présente convention est conclue entre :

M. Jean-Marie VIALLA, propriétaire, domicilié Résidence La Callabro, Allée des Palmiers, 83160 La Valette du Var

et

M. Philippe THEVENET, directeur du CRPF PACA, 7 Impasse Ricard-Digne, 13004 Marseille.

Article 1- Le CRPF réalisera pour la propriété du domaine de L'ALLAMANDE d'une surface de **74 ha environ** sur la commune de CUERS (Var) un état des lieux (descriptif administratif, état des voies de desserte, le descriptif du milieu et des peuplements sous forme cartographique et écrite, éventuellement l'état des travaux et coupes réalisés dans le dernier PSG).
Cette étude sera transmise sur support papier et sur support informatique (fichier word et jpeg) au cours d'une réunion durant laquelle le technicien du CRPF fera part des itinéraires techniques autorisés par le SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) pour chaque type de peuplement rencontré.
Cet état des lieux sera utilisable en tant que première partie du Plan Simple de Gestion.

Article 2- La rédaction finale du PSG et notamment des orientations de la gestion (programme de coupes et travaux) sera réalisée par le propriétaire. S'il en éprouve le besoin, il pourra se retourner vers la coopérative ou un expert habilité à rédiger cette partie.

Article 3- Le CRPF fournira le dossier et vous demandera le remboursement des frais entraînés par la réalisation de l'étude et selon l'estimation préalable ci-dessous :

Fournitures	Prix unitaire	Nombre	Total
Forfait administratif	50,00 €	1	50,00 €
Forfait technique	40,00 €	1	40,00 €
		TOTAL	90,00 €

Si des pièces supplémentaires sont nécessaires ou demandées par le propriétaire en cours d'étude, elles seront rajoutées au mémoire conformément au barème.

Article 4- Le propriétaire fournira un extrait à jour des matrices cadastrales.

Article 5- Le CRPF fournira le dossier dans les 8 mois qui suivront le retour de cette convention signée.

Marseille, le 2 octobre 2013

Le directeur du CRPF,

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE PROVENCE, ALPES, COTES D'AZUR, MARSEILLE

Philippe THEVENET

le 03 Octobre 2013

Le (s) propriétaire (s)
ou le représentant dûment mandaté,

P/O

safer Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Départementale du Var
La Gueiranne - Route du Vieux Cannet
83340 LE CANNET DES MAURES
Tél : 04 88 78 00 83 - Fax : 04 94 60 92 97

Antenne du Var :
Maison de la Forêt - Z.I. des Lauves - 83340 Le Luc
☎ 04 94 50 11 51 – Port : 06 73 48 22 35
Courriel : jean-marc.corti@crpf.fr